



Dans cette édition:

- **Nouvelles sur les Semences de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC)**
- **Harmonisation des législations semencières dans l'UEMOA**
- **Naissance du Comité des Semences de l'Afrique de l'Est (EASCOM) dans la sous-région Est**
- **Biotechnologie moderne en Afrique**
- **Réseau semencier Ouest Asiatique et Nord Africain (WANA)**
- **Renforcement des associations semencières nationales**

NOUVELLES SUR LES SEMENCES DE LA COMMUNAUTE DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)

Le processus d'harmonisation de la législation semencière dans la SADC semble faire du progrès. Les réglementations semencières harmonisées facilitera le mouvement transfrontalier des semences pour pallier à l'insuffisance périodique des semences qui engendre une insécurité alimentaire. Un protocole a été élaboré pour le test, l'homologation et l'enregistrement des variétés qui pourront être commercialisées. Un catalogue secondaire est envisagé pour les variétés traditionnelles. Vers le début de cette année, le comité technique de certification et d'assurance de qualité des semences s'est réuni pour rédiger un système régional dont l'objectif est d'encourager l'acceptation des semences de bonne qualité. Ces semences certifiées de qualité seront contrôlées par l'autorité qui certifie les semences et une étiquette de la SADC est prévue.

(Sources: SADC Seed News, SADC Seed Update)

HARMONISATION DES LEGISLATIONS SEMENCIERES DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Avec l'appui financier du programme FAO/France, le processus d'harmonisation des législations semencières dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est en cours. L'atelier du 27 au 29 janvier 2004 à Dakar, Sénégal a identifié 11 espèces considérées comme prioritaires pour la zone UEMOA :

- Céréales: maïs, riz, sorgho et mil.
- Légumineuses: arachide et niébé
- Racines et tubercules: Ignose, pomme de terre et manioc.
- Légumes: oignon et tomate

Des études pour l'élaboration d'un catalogue des variétés pour l'UEMOA et pour les normes harmonisées de contrôle et de certification pour ces 11 espèces prioritaires mentionnées ci-dessus, qui seront soumis aux experts de 8 pays membres, sont actuellement menées.

Justin Rakotoarisaona, Secrétaire Général de l'AFSTA

NAISSANCE DU COMITE DES SEMENCES DE L'AFRIQUE DE L'EST (EASCOM) POUR RENFORCER L'HARMONISATION DANS LA SOUS-REGION EST DE L'AFRIQUE

L'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et du Centre (ASARECA), par le biais du programme d'analyse de la politique agricole en Afrique de l'Est et du Centre (ECAPAPA) a organisé avec succès un atelier sur la promotion de la politique et des procédures pour la production et le commerce des semences en Afrique de l'Est. L'atelier a eu lieu à l'hôtel Novotel à Arusha, Tanzanie du 28 au 29 juin 2004. 54 délégués venant de 24 organisations étaient présents dont le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda et l'Erythrée, USAID/REDSO, AFSTA, le Groupe de travail régional des semences et l'ASARECA/ECAPAPA elle-même. L'atelier a été ouvert par Dr N. Wegorro, économiste sectoriel de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et clos par le Secrétaire

Général de l'EAC, ambassadeur Amanaya-Mushega dont le discours a été lu par Dr Wegorro. Les participants ont discuté d'une manière générale de la nécessité d'avoir un forum régional pour compléter la rationalisation du processus d'harmonisation et assurer la mise en œuvre des conventions. Les délégués ont décidé de former le Comité des Semences de l'Afrique de l'Est (EASCOM) pour superviser la mise en œuvre des conventions sur l'harmonisation dans les pays qui font partie du réseau. La mission de l'EASCOM est la suivante :

- Donner un forum pour les parties prenantes des semences en vue de promouvoir l'harmonisation et la mise en œuvre d'une politique semencière appropriée dans la région,
- Promouvoir l'émergence du marché des semences en Afrique de l'Est et encourager le commerce des semences en Afrique.

L'EASCOM travaillera étroitement avec l'EAC et la COMESA (Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et du Centre) pour la mise en œuvre de la politique semencière harmonisée et pour le développement du secteur semencier dans la région avec les fonctions clés suivantes :

- Guider la révision de la politique et les réglementations semencières,
- Renforcer les associations nationales des semenciers et des sélectionneurs,
- Rendre opérationnel les conventions harmonisées sur le test, l'homologation et l'enregistrement des variétés, la protection des nouvelles variétés des plantes, la certification des semences, les mesures phytosanitaires et la question de biosécurité, et les procédures d'importation et d'exportation ;
- Développer et maintenir une base des données et disséminer des informations aux parties prenantes ;
- Renforcement des capacités ;
- Représentation dans les comités de l'EAC et de la COMESA ;
- Recherche de financement ;
- Création de réseau pour la collaboration ;
- Renforcer le développement du marché ;
- Toutes les questions qui peuvent être soulevées.

La composition de l'EASCOM devrait être comme suit : un représentant de chaque pays membre venant de : Ministère de l'Agriculture, l'agence de réglementation, l'association nationale du commerce des semences et l'association nationale des sélectionneurs. Le comité élira un Président, un Vice-Président, et un Secrétaire parmi les membres dont le mandat est de 3 ans et à tour de rôle par pays.

Les délégués ont mandaté l'ASARECA/ECAPAPA pour faciliter le décollage de l'EASCOM. Afin d'accélérer ce processus, il a été demandé aux organisations qui ont participé d'envoyer au coordinateur de l'ASARECA/ECAPAPA le nom de leur représentant au plus tard le 27 août 2004. Les délégués ont aussi décidé que la première réunion de l'EASCOM sera convoquée par l'ASARECA/ECAPAPA en novembre 2004 pour élire les membres du bureau et lancer l'EASCOM
Obongo Nyachae, Secrétaire du Groupe de travail des semences (Afrique de l'Est)

BIOTECHNOLOGIE MODERNE EN AFRIQUE

Biotechnologie dans la SADC

Seule l'Afrique du Sud a homologué des variétés génétiquement modifiées (GM) pour être commercialisées, en commençant par l'approbation d'un guide de biosécurité du coton GM en 1990 par le gouvernement. L'Acte de l'OGM ...ratifié en 1997 ...avec les réglementations, est devenu effectif en 1999. Les cultures OGM au cours de la saison précédente sont composées de coton (taux d'adoption 85%), maïs blanc et jaune (taux d'adoption 35%) et soja (taux d'adoption 35%) et couvrent 400000 hectares. Le bureau des ressources génétiques au sein du Département de l'agriculture est la division du gouvernement qui s'occupe de la réglementation de toutes les recherches de production, de la modification génétique et de la commercialisation des organismes GM. Ce bureau vient de sortir un formulaire de demande de permis et un guide de biosécurité pour l'OGM.

Tenant compte des problèmes pratiques d'importation d'aide alimentaire d'urgence qui pourrait contenir des graines GM pour la Zambie et d'autres pays en 2002/2003, l'Afrique du Sud a mis en place une procédure pour réglementer l'importation. Il est exigé entre autres que les produits importés soient usinés avant d'être transportés au pays de destination. Une proposition de système de réglementations harmonisées pour la région est en train d'être élaboré par un comité d'expert de la SADC. Leur approche est basée sur le guide de la SADC qui régit l'aide alimentaire, la politique et la réglementation, le renforcement des capacités et la sensibilisation du public. La SADC reconnaît à la fois les avantages des cultures GM et la nécessité des réglementations de biosécurité. Le guide préconise l'harmonisation des réglementations, la recherche d'aide alimentaire dans la région, l'usinage des graines qui peut contenir de GM, l'identification de marchandise avec GM, et l'utilisation intérimaire des exigences de la loi

modèle de l'Union Africaine (UA) et de l'acte de l'OGM de l'Afrique du Sud.

Atelier sur la communication de la biotechnologie à Lusaka, Zambie

Une cinquantaine de délégués ont participé à un atelier de 2 jours sur la communication de la biotechnologie tenu à Lusaka, Zambie du 17 au 18 juin 2004. Organisé par la Société de Biotechnologie de la Zambie, l'ouverture de cet atelier a été faite par Dr Paul Zambezi, Secrétaire Général du Ministère des sciences, technologies et formation. Il a mentionné que la biotechnologie moderne est une technologie de pointe et exige que les scientifiques parlent d'une seule voix. La Zambie s'est engagée à l'élaboration de sa stratégie pour la mise en œuvre de sa politique sur la biotechnologie. Des membres de parlement, des scientifiques et des officiels du gouvernement ont participé à cet atelier. L'atelier s'est terminé avec des propositions qui seront compilées pour faire une stratégie de communication.

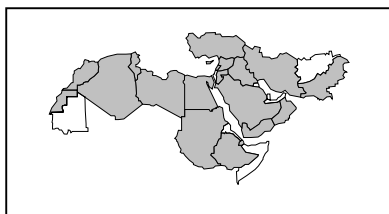
Conférence sur la science et la technologie en agriculture à Ouagadougou, Burkina Faso

Une conférence ministérielle sur la science et la technologie en agriculture a eu lieu à Burkina Faso du 21 au 23 juin 2004. En plus des Présidents du Burkina Faso, du Mali, du Ghana et du Niger, 13 Ministres de la CEDEAO ont assisté à cette conférence. 300 participants venant de 22 pays ont pris part à cette conférence. La gestion de l'eau et la technologie d'irrigation de petite échelle, la biotechnologie agricole, la coopération régionale, le renforcement de la capacité, et l'assistance technique étaient à l'ordre du jour. Les cultures biotechnologiques ont été d'importance spécifique à cette conférence car le Burkina Faso qui vient d'approuver les essais au champ de coton GM résistant aux insectes.

(Source : AfricaBio reports, SADC Guidelines, South African GMO procedures)

LE RESEAU SEMENCIER OUEST ASIATIQUE ET NORD AFRICAIN (WANA)

Le réseau semencier Ouest Asiatique et Nord



Africain (WANA), établi en juin, a 19 pays membres dans la région à savoir l'Algérie, la Chypre, le Djibouti, l'Egypte, l'Ethiopie, l'Iran, l'Iraq, la

Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, le Pakistan, l'Oman, l'Arabie Saoudite, le Soudan, la Syrie, la Tunisie, la Turquie, et le Yémen. Il est rattaché à 11

organisations internationales/régionales qui ont un statut d'observateur dont l'Association Internationale des Essais des Semences (ISTA), L'International Seed Federation (ISF), L'Union Internationale pour les Obtentions Végétales (UPOV) en plus des agences de développement telles que l'Organisation Arabe pour le Développement Agricole (AOAD), FAO et la GTZ.

Objectifs

Le réseau semencier WANA a l'intention de soutenir le développement du secteur semencier dans les pays membres. L'objectif primaire est de renforcer la coopération, d'échanger des informations, et de créer un forum de consultation pour partager des expériences, expertises et ressources pour le programme de développement semencier dans la région. Le réseau agit comme un catalyseur pour l'harmonisation par le soutien technique, institutionnel et réglementaire pour promouvoir le commerce régional des semences.

Activités

Le réseau, par le biais des pays membres, entreprend diverses initiatives pour élaborer une politique et un système réglementaire communs pour l'intégration des systèmes semenciers nationaux en vue de promouvoir le commerce régional des semences. Le Conseil Semencier du WANA identifie, priorise et approuve les activités basées sur leur intérêt commun pour les pays membres. Ces activités se focalisent sur les domaines clés suivants:

- Collecte et dissémination des informations par des publications techniques ou spécialisées, un journal régulier (Seed info) et une révision des programmes semenciers.
- Harmonisation des procédures techniques pour la production et le contrôle de qualité des semences.
- Harmonisation de la politique et des réglementations relatives aux variétés, semences, commerce des semences, et quarantaine.
- Liaison avec des organisations régionales et internationales travaillant sur le développement des semences.

Prévoir l'avenir

Le réseau WANA a fait un progrès considérable étant donné sa courte période d'existence et ses ressources limitées. Si les efforts passés ont été focalisés sur le secteur public, il est impératif pour le réseau de répondre au changement de l'environnement dans le secteur semencier. La représentation et les activités du réseau devraient refléter la diversité des systèmes nationaux semenciers. Le réseau peut en fin de compte

évoluer en une Association Semencière Régionale avec la participation des acteurs de l'industrie nationale semencière et en particulier le secteur privé. Cette Association pourrait jouer un rôle clé pour assister le gouvernement à la création d'un environnement favorable pour les réformes politiques et réglementaires qui est requis pour le développement du secteur semencier dans la région.

Dr Zewdie Bishaw

Spécialiste de système des semences

RENFORCEMENT DES ASSOCIATIONS SEMENCIERES NATIONALES

Avec l'assistance financière de l'Association Américaine du commerce des Semences (ASTA), trois associations nationales semencières seront bientôt lancées officiellement. Conscientes de l'importance de l'association nationale semencière, les parties prenantes de la Gambie, du Congo-Brazzaville et du Malawi se sont organisées pour former leur association semencière afin de renforcer l'amélioration de l'environnement de travail, en partenariat avec le secteur public dans leur pays respectif. Le Ministre de l'Agriculture ou son représentant assistera à l'atelier pendant lequel une analyse objective de l'état des lieux de l'industrie semencière nationale sera faite en vue de définir le plan d'action d'avenir à court et à long termes. Ces associations nationales semencières adhéreront à l'AFSTA après leur lancement. D'autres pays sont en train de former leur association semencière nationale en collaboration étroite avec le Secrétariat de l'AFSTA.

Avec le même financement, le Secrétariat de l'AFSTA organisera une formation sur la « **gestion des associations nationales semencières** » pour les associations nationales semencières qui sont membres de l'AFSTA en vue de renforcer leur capacité. Cette formation aura lieu le 20 et le 21 septembre 2004 à Nairobi, Kenya. 20 associations nationales semencières participeront à cette formation. En plus de la formation, ceci sera une bonne occasion pour les participants pour mieux se connaître et se partager leurs expériences et partant, pour faciliter les collaborations futures entre eux. Parmi les thèmes qui seront enseignés à cette formation, on peut distinguer :

- Secrétariat de l'association semencière : gestion et efficacité ;
- Gestion financière : budgétisation et planification des activités pour l'association nationale ;
- Partenariat du public et privé: technique de lobbying technique et recherche de fonds ;
- Planification stratégique pour l'association nationale semencière ;
- Importance d'une base de données statistiques pour le commerce des semences ;
- Rôle des associations semencières pour l'harmonisation des réglementations semencières.

L'AFSTA espère que cette formation améliorera la capacité des associations nationales dans l'accomplissement de leurs tâches aux niveaux national, sous-régional et continental.

Justin Rakotoarisaona, Secrétaire Général de l'AFSTA

EQUIPE D'EDITION :

- **Justin Rakotoarisaona, Secrétaire Général de l'AFSTA**
- **Raouf Ghariani, Président du Comité « Communications et Relations Publiques » de l'AFSTA**

L'équipe d'édition remercie ceux qui ont contribué à ce journal.

Désistement : L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) a pris toute précaution pour la précision des informations données par son Secrétariat, mais elle n'accepte aucune responsabilité pour des erreurs qui pourraient toutefois exister dans ce journal. Les articles écrits par les auteurs ne peuvent pas nécessairement refléter les points de vue du Secrétariat de l'AFSTA, de son CA ou ses membres.

L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA)

Adresse Postale : P.O Box 2428 - 00202 KNH Nairobi – Kenya

Tel: (+254-20)-272 7860 or (+254-20)-272 7853

Fax: (+254-20)-272 7861

E-mail: afsta@kenyaweb.com

Site web : www.afsta.org